

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 03326  
Numéro SIREN : 844 293 357  
Nom ou dénomination : OPUS GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 02/03/2023 sous le numéro de dépôt 3834

## Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	36 462	5 800	30 662	462
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	401 422	49 593	351 829	92 141
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	1 950		1 950	
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	322 031		322 031	70 760
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	70		70	70
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 950		2 950	6 750
<b>TOTAL (I)</b>	<b>764 885</b>	<b>55 393</b>	<b>709 492</b>	<b>170 183</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements	6 095		6 095	
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	3 248		3 248	17 677
Clients et comptes rattachés	272 824		272 824	366 625
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	96		96	
. Organismes sociaux	520		520	80
. Etat, impôts sur les bénéfices				840
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	60 333		60 333	48 892
. Autres	3 815 962		3 815 962	1 077 481
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 298 488		2 298 488	2 799 940
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance	51 541		51 541	1 908
<b>TOTAL (II)</b>	<b>6 509 107</b>		<b>6 509 107</b>	<b>4 313 442</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>7 273 992</b>	<b>55 393</b>	<b>7 218 599</b>	<b>4 483 625</b>

## Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 950 000 Euros)	1 950 000	1 752 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	44 593	18 277
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 001	3 002
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	989 091	526 315
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>2 988 685</b>	<b>2 299 594</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	347 041	223 218
. Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	3 364 656	1 444 556
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	38 459	5 790
. Organismes sociaux	13 259	8 288
. Etat, impôts sur les bénéfices	70 142	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	41 066	61 104
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	3 854	1 860
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 229 914</b>	<b>2 184 031</b>
Ecarts de conversion passif (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>7 218 599</b>	<b>4 483 625</b>

## Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 754 583		1 754 583	1 295 521
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>1 754 583</b>		<b>1 754 583</b>	<b>1 295 521</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transferts de charges			12 248	1 079
Autres produits			20	334
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>1 766 850</b>	<b>1 296 934</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			12 190	
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			-6 095	
Autres achats et charges externes			1 321 448	700 779
Impôts, taxes et versements assimilés			13 440	9 583
Salaires et traitements			121 121	129 274
Charges sociales			49 147	60 029
Dotations aux amortissements sur immobilisations			35 168	16 921
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			38	737
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>1 546 458</b>	<b>917 322</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>220 392</b>	<b>379 612</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation			691 056	146 139
Produits des autres valeurs mobilières				1
Autres intérêts et produits assimilés			711	941
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers</b>			<b>691 767</b>	<b>147 081</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			33 349	41 673
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
<b>Total des charges financières</b>			<b>33 349</b>	<b>41 673</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>658 418</b>	<b>105 408</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>878 810</b>	<b>485 020</b>

## Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 468	285
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 800	270
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>7 268</b>	<b>555</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 753	20
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 219	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>5 973</b>	<b>20</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 295</b>	<b>535</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-108 987	-40 761
<b>Total des produits</b>	<b>2 465 884</b>	<b>1 444 570</b>
<b>Total des charges</b>	<b>1 476 793</b>	<b>918 255</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>989 091</b>	<b>526 315</b>
Dont crédit-bail mobilier		
Dont crédit-bail immobilier		

## Annexe des comptes annuels

**S.A.S. OPUS GROUPE**  
L'Odyssée  
17, rue Océane  
44800 SAINT-HERBLAIN  
N° SIRET : 844 293 357 00043

### FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'exercice social clos le 30 septembre 2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30 septembre 2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 218 599,06 €uros.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 989 091,16 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

La société n'a pas été impactée par la crise sanitaire sur l'exercice écoulé.

Une augmentation de capital de 198 000 €uros a été comptabilisée sur l'exercice. Cette augmentation de capital par incorporation de réserves, décidée en Assemblée Générale Mixte du 24 novembre 2021, s'est matérialisée par l'émission de 198 000 nouvelles actions, portant ainsi le montant du capital social à 1 950 000 €uros.

Le siège social a été déplacé en cours d'exercice et est désormais sis à L'Odyssée - 17, rue Océane - 44800 SAINT-HERBLAIN.

## PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, le cas échéant, modifié par les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-06, 2016-07, 2018-01 et 2018-02, et en application des principes fondamentaux :

**Image fidèle**  
**Comparabilité**  
**Continuité d'activité**  
**Régularité**  
**Sincérité**  
**Prudence**  
**Permanence des méthodes**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général.

Ainsi, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Evaluées de façon fiable.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

### Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'utilisation réelles de chaque type d'immobilisations.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Logiciels	2 ans
Installations et agencements divers	3 à 20 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 2 ans
Matériel de communication	2 à 3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

## **Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et le montant des augmentations de capital.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **Stocks et en-cours**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

La valeur brute des fournitures comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais professionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute lui est supérieure.

## **Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée sur les créances par voie de provision, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

## **Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

## **Provisions pour risques et charges**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

## **Engagements de retraite**

Au regard de la faible ancienneté des effectifs et de la moyenne d'âge jeune des équipes, les engagements de retraite ne sont pas indiqués car non matériels.

## Annexe des comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

## Immobilisations brutes

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 762	36 000	7 300	36 462
Immobilisations corporelles	124 088	293 742	14 458	403 372
Immobilisations financières	77 580	255 508	8 037	325 051
<b>TOTAL</b>	<b>209 430</b>	<b>585 250</b>	<b>29 795</b>	<b>764 885</b>

## Amortissements et dépréciations d'actif

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	7 300	5 800	7 300	5 800
Immobilisations corporelles	31 947	31 588	13 941	49 593
<b>TOTAL</b>	<b>39 247</b>	<b>37 388</b>	<b>21 241</b>	<b>55 393</b>

## Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 950		2 950
Actif circulant et charges constatées d'avance	4 278 011	4 278 011	
<b>TOTAL</b>	<b>4 280 961</b>	<b>4 278 011</b>	<b>2 950</b>

## Produits à recevoir par poste du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	120 000
Autres créances	504
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>120 504</b>

## Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexe des comptes annuels (suite)

## NOTES SUR LE BILAN PASSIF

## Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1 752 000	1,00	1 752 000
Titres émis	198 000	1,00	198 000
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>1 950 000</b>	<b>1,00</b>	<b>1 950 000</b>

## Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	347 041	80 762	212 168	54 110
Dettes financières diverses	3 364 656	3 364 656		
Fournisseurs	226 027	226 027		
Dettes fiscales et sociales	166 779	166 779		
Dettes sur immobilisations	51 989	51 989		
Autres dettes	73 422	73 422		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>4 229 914</b>	<b>3 963 636</b>	<b>212 168</b>	<b>54 110</b>

## Charges à payer par poste du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	8 015
Fournisseurs	29 965
Dettes fiscales et sociales	42 050
Autres dettes	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>98 030</b>

## Annexe des comptes annuels (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 714 500	97,72 %
Produits des activités annexes	40 083	2,28 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 754 583</b>	<b>100,00 %</b>

#### Transactions entre parties liées

La société OPUS GROUPE a signé des conventions de prestations avec chacune des sociétés personnelles des trois dirigeants du Groupe.

#### Intégration fiscale

La société OPUS GROUPE est la société mère d'un Groupe fiscalement intégré créé le 4 mai 2021 dont les filiales suivantes font partie du périmètre :

- S.A.S.U. OPUS PROMOTION  
Capital : 1 000 Euros  
Siège social : L'Odyssée - 17, rue Océane - 44800 SAINT-HERBLAIN  
847 757 614 RCS NANTES
- S.A.S.U. OPUS IMMOBILIER  
Capital : 1 000 Euros  
Siège social : L'Odyssée - 17, rue Océane - 44800 SAINT-HERBLAIN  
880 971 163 RCS NANTES

Les bénéfices fiscaux générés par le Groupe d'intégration fiscale s'élèvent à 193 510 Euros à la clôture de l'exercice, après imputation des déficits antérieurs de 499 362 Euros.

L'impôt sur les sociétés du Groupe s'élève à 40 896 Euros.

#### Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## Annexe des comptes annuels (suite)

## DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

## Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients - factures à établir	120 000
<b>TOTAL</b>	<b>120 000</b>

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Rabais, remises, ristournes à obtenir	194
Produits à recevoir	310
<b>TOTAL</b>	<b>504</b>

## Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance	51 541
<b>TOTAL</b>	<b>51 541</b>

## Charges à payer

Emprunts et dettes financières divers	Montant
Associés - comptes courants intérêts courus	8 015
<b>TOTAL</b>	<b>8 015</b>

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues	29 965
<b>TOTAL</b>	<b>29 965</b>

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer	7 273
Dettes provisionnées sur RTT et primes	13 562
Personnel - autres charges à payer	8 411
Charges sociales sur congés à payer	2 935
Charges sociales sur RTT et primes	6 014
Etat - charges à payer	3 696
Taxe d'apprentissage	158
<b>TOTAL</b>	<b>42 050</b>

Autres dettes	Montant
Rabais, remises, ristournes à accorder	18 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 000</b>

## Annexe des comptes annuels (suite)

## DETAIL DES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

## Engagements donnés

Les engagements donnés se ventilent de la manière suivante :

Engagements donnés	Montant
<b>Avals et cautions</b>	<b>2 352 066</b>
<i>Cautions solidaires</i>	1 796 450
<i>Garanties autonomes à 1ère demande</i>	555 616
<b>Indemnités de départ à la retraite</b>	
<b>Crédit-bail :</b>	
- Mobilier	
- Immobilier	
<b>Engagements assortis de sûretés réelles</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2 352 066</b>

## Engagements reçus

Les engagements reçus se ventilent de la manière suivante :

Engagements reçus	Montant
<b>Avals et cautions</b>	
<i>Cautions bancaires reçues</i>	56 534
<b>TOTAL</b>	<b>56 534</b>

## Annexe des comptes annuels (suite)

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
<b>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations</b>										
<i>- Filiales (plus de 50 % du capital détenu)</i>										
S.A.S.U. OPUS PROMOTION	1 000	100	100	1 000	1 000	0	1 463 000	1 882 570	248 747	54 225
S.A.S.U. OPUS IMMOBILIER	1 000	100	100	1 000	1 000	0	0	1 355 024	167 843	87 142
S.C.C.V. JOXE 39	1 000	-27 580	99,9	999	999	0	0	4 657 542	317 014	289 144
S.C.C.V. MLK	1 000	-115 999	98,9	989	989	0	680 000	0	-5	0
S.C.C.V. BANCHAIS	1 000	-2	84,9	849	849	0	0	0	-85 502	0
S.C.C.V. BLANCHE	1 000	0	99,9	999	999	346 327	0	0	-30 000	0
S.C.C.V. GENERAL	1 000	-43 999	98,9	989	989	0	0	3 204 083	241 910	195 734
S.C.C.V. PATTON	1 000	40 246	89,8	898	898	559 203	209 650	33 884	-48 787	0
S.C.C.V. STH	1 000	0	99,9	999	999	698 699	0	0	-15 000	0
S.C.I. OPUS REIMS	293 000	-62 255	99,9	292 999	292 999	0	0	134 895	57 513	0
S.C.C.V. LAENNEC	1 000	1	99,9	999	999	232 900	0	0	0	0
S.C.C.V. PERELLE	1 000	0	99,9	999	999	330 023	0	0	-20 001	0
S.C.C.V. LAC	1 000	0	80,9	809	809	405 395	0	0	-75 000	0
S.C.C.V. CE 92	1 000	0	99,9	999	999	372 418	0	265	-32 236	0
S.C.C.V. DPO	1 000	0	99,9	999	999	94 200	0	0	-55 000	0
S.C.C.V. PASTEUR	1 000	0	99,9	999	999	4 500	0	0	0	0
S.C.C.V. OCEAN	1 000	0	99,9	999	999	42 000	0	0	0	0
OPUS SMART CONCEPT	10 000	0	100	10 000	10 000	6 500	0	7 771	-16 929	0
S.A.S. COUBERTIN	1 000	0	51,0	510	510	43 492	193 800	3 750	2 756	0
S.C.C.V. LIBERTE	1 000	0	99,9	999	999	1 132	0	0	0	0
S.C.C.V. POMPIDOU	1 000	0	99,9	999	999	0	0	0	0	0
S.C.C.V. GAGNEBERT	1 000	0	99,9	999	999	0	0	0	0	0

OPUS GROUPE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.950.000 euros  
17, rue Océane– 44800 SAINT HERBLAIN  
844 293 357 RCS NANTES

PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille dix-vingt deux  
Le cinq décembre  
A dix heures

- La société COVER 26 représentée par Monsieur Alexandre DULIEGE, détenant 33,33% de la société
- La société VAGH représentée par Monsieur Mathieu HERBERT, détenant 33,33% de la société
- La société ARCHWAY représentée par Madame Charlotte DREAN, détenant 33,33% de la société

Toutes trois associées, se sont réunies en assemblée générale mixte.

Tous les associés de la Société sont donc présents.

L'assemblée générale désigne Alexandre DULIEGE en qualité de Président de séance et Charlotte DREAN en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à donner
- Affectation du résultat
- Montant total des comptes réserve légale et autres réserves
- Augmentation de capital par intégration du résultat
- Modification de la date de clôture de l'exercice à compter de l'exercice suivante
- Modification des statuts
- Pouvoir pour formalités

S  
Drean

### 1- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 30 septembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 2- DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 989.091,16 euros de la manière suivante :

- Bénéfice à l'exercice : 989.091,16 euros
  - o A la réserve légale (5%) : 49.454,56 euros
  - o A la distribution de dividendes : 750.000 euros
  - o Le solde en totalité au compte « autres réserves » : 189.636,60 euros

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3- TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des assemblées générales précédentes, les montants des comptes réserve légale et autres réserves sont les suivants :

	Au 24/11/2021	Affectation exercice 30/09/2022	Total au 30/09/2022
Réserve légale	44.592,75	49.454,56	94.047,31
Autres réserves	5.001,45	189.636,60	194.638,05

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4- QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il doit être mentionné le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale précise la distribution de dividendes des années suivantes :

- 30/09/2020 – 124.285,71 euros
- 30/09/2021 – 300.000 euros

S  
gu

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 5- CINQUIEME RESOLUTION

Le rapport de gestion ne révèle aucune convention de l'article L223-19 du Code du Commerce.

L'Assemblée Générale en prend acte.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 6- SIXIEME RESOLUTION

Il a été constaté sur le présent exercice un bénéfice de 989.091,16 euros dont 189.636,60 euros mis dans « autres réserves ». Le montant du compte « autres réserves » est de 194.638,05 euros

Les associés décident que la somme de 192.000 euros, somme disponible, soit incorporée dans le capital social.

En conséquence, le Président constate que l'augmentation de capital d'une somme de 192.000 euros par l'émission de 192.000 actions nouvelles est ainsi définitivement et régulièrement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

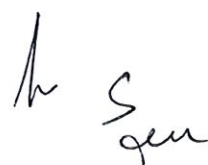
#### 7- SEPTIEME RESOLUTION

Les associés, en conséquence de la résolution précédente décident de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la société lesquels seront désormais rédigés comme suit :

#### « ARTICLE 7 - FORMATION DU CAPITAL

Il a été apporté par les associés une somme en numéraire de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,00 €) correspondant à 12 actions en numéraire d'une valeur d'un euro (100€) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire des fonds annexé aux présents statuts selon la répartition suivante :

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| - Monsieur Alexandre DULIEGE | 400 euros |
| - Monsieur Mathieu HERBERT   | 400 euros |
| - Madame Charlotte DREAN     | 400 euros |



La somme totale versée par les associés soit MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,00€) a été régulièrement déposée sur un compte bancaire ouvert au nom de la société en formation.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 58.800 euros pour le porter à 60.000 euros par l'émission de 588 actions nouvelles au prix de 100 euros chacune libérées par l'ensemble des associés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 février 2020, la valeur nominale de chaque action passe à 1 euro.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 140.100 euros pour le porter à 200.100 euros par l'émission de 140.100 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par l'ensemble des associés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société et par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 201.900 euros pour le porter à 402.000 euros par l'émission de 201.900 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 51.600 euros pour le porter à 453.600 euros, hors prime d'émission par l'émission de 51.600 actions au prix de 1 euro chacune libérées par l'ensemble des associés par apports en numéraire.

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 20 septembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.298.400 euros pour le porter à 1.752.000 euros par l'émission de 1.298.400 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation de la totalité de la prime d'émission.

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 24 novembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 198.000 euros pour le porter à 1.950.000 euros par l'émission de 198.000 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 8 décembre 2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 192.000 euros pour le porter à 2.142.000 euros par l'émission de 192.000 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

#### ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS (2.142.000 euros).

Il est divisé en 2.142.000 actions, intégralement libérées, toutes de même valeur nominale et de même catégorie.

Il est attribué à :

- COVER 26	714.000 actions
- VAGH	714.000 actions
- ARCHWAY	714.000 actions
Total	2.142.000 actions »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après présentation et lecture des statuts, l'assemblée générale décide de l'adoption définitive des statuts mis à jour.

#### 8- HUITIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions précédentes, le montant des comptes réserve légale et autres réserves est le suivant :

	Total au 30/09/2022	Augmentation de capital au 05/12/2022 par incorporation des autres réserves	Total au 05/12/2022
Réserve légale	94.047,31	0	94.047,31
Autres réserves	194.638,05	-192.000	2.638,05

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 9- NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de ses exercices.

La date de clôture est fixée au 31 octobre de chaque année.

Par exception, le prochain exercice courra du 30/09/2022 au 31/10/2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 10- DIXIEME RESOLUTION

S  
h  
su

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heure trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été régulièrement signé.

<p>Alexandre DULIEGE Associé Président de Séance</p> 	<p>Charlotte DREAN Associée Secrétaire de Séance</p> 	<p>Mathieu HERBERT Associé</p> 
--	--	--

OPUS GROUPE  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.950.000 euros  
17, rue Océane– 44800 SAINT HERBLAIN  
844 293 357 RCS NANTES

PROCES VERBAL  
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
EN DATE DU 5 DECEMBRE 2022

L'an deux mille dix-vingt deux  
Le cinq décembre  
A dix heures

- La société COVER 26 représentée par Monsieur Alexandre DULIEGE, détenant 33,33% de la société
- La société VAGH représentée par Monsieur Mathieu HERBERT, détenant 33,33% de la société
- La société ARCHWAY représentée par Madame Charlotte DREAN, détenant 33,33% de la société

Toutes trois associées, se sont réunies en assemblée générale mixte.

Tous les associés de la Société sont donc présents.

L'assemblée générale désigne Alexandre DULIEGE en qualité de Président de séance et Charlotte DREAN en qualité de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à donner
- Affectation du résultat
- Montant total des comptes réserve légale et autres réserves
- Augmentation de capital par intégration du résultat
- Modification de la date de clôture de l'exercice à compter de l'exercice suivante
- Modification des statuts
- Pouvoir pour formalités

S  
Drean

### 1- PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat arrêtés le 30 septembre 2022.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus à la Présidence pour l'exercice écoulé.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 2- DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition qui est faite, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 989.091,16 euros de la manière suivante :

- Bénéfice à l'exercice : 989.091,16 euros
  - o A la réserve légale (5%) : 49.454,56 euros
  - o A la distribution de dividendes : 750.000 euros
  - o Le solde en totalité au compte « autres réserves » : 189.636,60 euros

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 3- TROISIEME RESOLUTION

Compte tenu des assemblées générales précédentes, les montants des comptes réserve légale et autres réserves sont les suivants :

	Au 24/11/2021	Affectation exercice 30/09/2022	Total au 30/09/2022
Réserve légale	44.592,75	49.454,56	94.047,31
Autres réserves	5.001,45	189.636,60	194.638,05

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### 4- QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il doit être mentionné le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices.

L'assemblée générale précise la distribution de dividendes des années suivantes :

- 30/09/2020 – 124.285,71 euros
- 30/09/2021 – 300.000 euros

S  
gu

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 5- CINQUIEME RESOLUTION

Le rapport de gestion ne révèle aucune convention de l'article L223-19 du Code du Commerce.

L'Assemblée Générale en prend acte.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 6- SIXIEME RESOLUTION

Il a été constaté sur le présent exercice un bénéfice de 989.091,16 euros dont 189.636,60 euros mis dans « autres réserves ». Le montant du compte « autres réserves » est de 194.638,05 euros

Les associés décident que la somme de 192.000 euros, somme disponible, soit incorporée dans le capital social.

En conséquence, le Président constate que l'augmentation de capital d'une somme de 192.000 euros par l'émission de 192.000 actions nouvelles est ainsi définitivement et régulièrement réalisée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

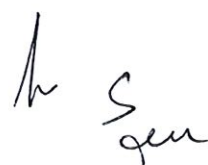
#### 7- SEPTIEME RESOLUTION

Les associés, en conséquence de la résolution précédente décident de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la société lesquels seront désormais rédigés comme suit :

#### « ARTICLE 7 - FORMATION DU CAPITAL

Il a été apporté par les associés une somme en numéraire de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,00 €) correspondant à 12 actions en numéraire d'une valeur d'un euro (100€) chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées ainsi qu'il résulte du certificat du dépositaire des fonds annexé aux présents statuts selon la répartition suivante :

- |                              |           |
|------------------------------|-----------|
| - Monsieur Alexandre DULIEGE | 400 euros |
| - Monsieur Mathieu HERBERT   | 400 euros |
| - Madame Charlotte DREAN     | 400 euros |



La somme totale versée par les associés soit MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,00€) a été régulièrement déposée sur un compte bancaire ouvert au nom de la société en formation.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 janvier 2019, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 58.800 euros pour le porter à 60.000 euros par l'émission de 588 actions nouvelles au prix de 100 euros chacune libérées par l'ensemble des associés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 février 2020, la valeur nominale de chaque action passe à 1 euro.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 février 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 140.100 euros pour le porter à 200.100 euros par l'émission de 140.100 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par l'ensemble des associés par compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la Société et par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 2 novembre 2020, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 201.900 euros pour le porter à 402.000 euros par l'émission de 201.900 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 août 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 51.600 euros pour le porter à 453.600 euros, hors prime d'émission par l'émission de 51.600 actions au prix de 1 euro chacune libérées par l'ensemble des associés par apports en numéraire.

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 20 septembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1.298.400 euros pour le porter à 1.752.000 euros par l'émission de 1.298.400 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation de la totalité de la prime d'émission.

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 24 novembre 2021, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 198.000 euros pour le porter à 1.950.000 euros par l'émission de 198.000 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

Suivant délibération de l'assemblée générale mixte en date du 8 décembre 2022, les associés ont décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 192.000 euros pour le porter à 2.142.000 euros par l'émission de 192.000 actions nouvelles au prix de 1 euro chacune libérées par incorporation du bénéfice.

#### ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Handwritten signatures in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'S' followed by 'sur'.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS CENT QUARANTE DEUX MILLE EUROS (2.142.000 euros).

Il est divisé en 2.142.000 actions, intégralement libérées, toutes de même valeur nominale et de même catégorie.

Il est attribué à :

- COVER 26	714.000 actions
- VAGH	714.000 actions
- ARCHWAY	714.000 actions
Total	2.142.000 actions »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Après présentation et lecture des statuts, l'assemblée générale décide de l'adoption définitive des statuts mis à jour.

#### 8- HUITIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions précédentes, le montant des comptes réserve légale et autres réserves est le suivant :

	Total au 30/09/2022	Augmentation de capital au 05/12/2022 par incorporation des autres réserves	Total au 05/12/2022
Réserve légale	94.047,31	0	94.047,31
Autres réserves	194.638,05	-192.000	2.638,05

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 9- NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier la date de clôture de ses exercices.

La date de clôture est fixée au 31 octobre de chaque année.

Par exception, le prochain exercice courra du 30/09/2022 au 31/10/2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### 10- DIXIEME RESOLUTION

S  
h  
su

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à onze heure trente. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été régulièrement signé.

<p>Alexandre DULIEGE Associé Président de Séance</p> 	<p>Charlotte DREAN Associée Secrétaire de Séance</p> 	<p>Mathieu HERBERT Associé</p> 
--	--	--